

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	15
- absents	5

Date de convocation :

12 octobre 2020

Date d'affichage :

12 octobre 2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20201019-72_2_2020-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT D
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du lundi 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DECOLOMBEL – Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Claude GUET a donné pouvoir à Monique JANIK – Claude ALLAIRE a donné pouvoir à Marc-André DABAT – Thierry BAUD a donné pouvoir à Déborah BELIN

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération envoyée en Préfecture le 26 octobre 2020

DELIBERATION N°72/2020 : AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ET ARCHITECTURALE DE PONT DU FOSSE

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 88/2018 du conseil municipal du 27 septembre 2018 relative à l'attribution du marché de prestation pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine et architecturale de Pont du Fossé,

Le Maire expose :

Un marché public de service relatif à la réalisation d'une étude de programmation urbaine et architecturale de Pont du Fossé a été conclu le 9 octobre 2018 avec le bureau d'études Toposcope, pour un montant initial HT de 27 625 €.

Les phases 1 « Diagnostic » et 2 « Scénarios » de l'étude de programmation ont été menées à leur terme. Il convient donc, dans la 3^{ème} phase « Programmes de maîtrise d'œuvre » d'adapter le programme aux choix qui ont été opérés et pour cela, de conclure un avenant qui précise les missions du bureau d'études en fonction des scénarios retenus.

Cet avenant diminue le montant du marché initial :

- Montant initial de la tranche ferme :	5 825 €
- Montant de l'avenant :	- 725 €
- Montant final de la tranche ferme	5 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ☞ **de conclure** l'avenant portant le montant de la 3^{ème} tranche ferme de l'étude de programmation urbaine et architecturale de Pont du Fossé à 5 100€
- ☞ **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 3 NOV. 2020